

VILLE D'ALBI

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Permis d'aménager- réaménagement du parc de Pratgraussals à Albi

Une enquête publique portant sur le permis d'aménager n°PA8100419X1001 concernant le projet de **réaménagement du parc de Pratgraussals à Albi**, présenté par la Ville d'Albi se déroulera du **06 mai à 9h00 au 06 juin 2019 à 17h00**.

Le dossier d'enquête est mis à disposition du public à **l'Hôtel de Ville d'Albi - 16 rue de l'Hôtel de Ville- 81023 Albi**.

Le dossier est également consultable en ligne à l'adresse internet : **www.mairie-albi.fr** et sur un poste informatique situé à l'Hôtel de Ville d'Albi, aux jours et heures habituels des bureaux au public.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront être formulées :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet et mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville d'Albi
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur à l'Hôtel de Ville d'Albi - 16 rue de l'Hôtel de Ville- 81023 Albi.
- par courriel à l'adresse suivante : enquetepublique.pratgraussals@mairie-albi.fr
- en rencontrant le commissaire enquêteur (M. Roux) lors des permanences aux lieux et heures indiqués ci-après :

- | | | |
|-------------------|------------------|---|
| - Mardi 07 mai | de 14h00 à 17h00 | à l'Hôtel de Ville d'Albi,
16 rue de l'Hôtel de Ville 81023 Albi |
| - Mercredi 22 mai | de 9h00 à 12h00 | à l'Hôtel de Ville d'Albi,
16 rue de l'Hôtel de Ville 81023 Albi |
| - Mercredi 29 mai | de 9h00 à 12h00 | à la Maison de quartier de la Madeleine
87 Bd Alsace Lorraine 81000 Albi |
| - Jeudi 06 juin | de 9h00 à 12h00 | à l'Hôtel de Ville d'Albi,
16 rue de l'Hôtel de Ville 81023 Albi |

Ne pourront être prises en compte que les observations reçues avant la date de fin de l'enquête soit avant le 6 juin 2019 à 17h.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à l'Hôtel de Ville d'Albi et sur le site internet de la Ville d'Albi : www.mairie-albi.fr